

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Alsace dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alsace
9, place Kléber
67000 Strasbourg
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     



ASSOCIATION PRO GEROLDSECK

16 rue Person
67700 Saverne
06 51 71 66 92
a.gerhards@laposte.net
progeroldseck.free.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

CHATEAU DU GRAND GEROLDSECK

Haegen



Création graphique: Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Association Pro Geroldseck - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'association Pro Geroldseck œuvre depuis plus de dix ans à la préservation du château de Grand Geroldseck, l'un des plus vastes et anciens châteaux d'Alsace dont il reste encore aujourd'hui d'importants vestiges.

Au cours de cette décennie de nombreux travaux ont été réalisés essentiellement par des bénévoles aimant leur région, passionnés par le château et son histoire et ne comptant pas leur temps ni leurs efforts pour redonner au Grand Geroldseck un peu de sa splendeur passée.

LE PROJET DE RESTAURATION

En 2016, des travaux de rénovation de l'un des murs du palas (bâtiment d'apparat) ont été entrepris, faisant l'objet d'une première campagne d'appel aux dons.

L'autre fait marquant de ces dernières années a été le dégagement de l'entrée originelle du château qui redonne une magnifique perspective aux nombreux visiteurs du site.

Cette entrée n'est toutefois pas entièrement finalisée. Il nous reste un mur ...En effet les murs de la courtine sud qui l'encadrent sont très fragilisés, notamment le mur le plus ancien qui menace de s'écrouler.

Ces futurs travaux sont donc des plus urgents et indispensables, mais représentent une nouvelle fois une très lourde charge pour l'association.

Nous recherchons aujourd'hui des fonds pour mettre un point final à la préservation de cette entrée.

Votre soutien nous est précieux pour sauvegarder ce patrimoine remarquable !

Montant des travaux	230 000 € TTC
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Mars 2022

Credit photos © Association Pro Geroldseck



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du
CHATEAU DU GRAND GEROLDSECK

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/28392

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
CHATEAU DU GRAND GEROLDSECK

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre